

ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE DE FRANCE en vue de la création et l'exploitation d'une carrière d'argiles à silex située au lieu-dit 'La Guignère' sur la commune de Marboué (Eure et Loir).

Référence :

-Décision et désignation de monsieur Alain FERRAND en qualité de Commissaire Enquêteur par monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans en date du 21 juillet 2022

PROCES - VERBAL DE SYNTHESE

(Etabli conformément à l'article R 123-18 du décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011).

Je soussigné Alain Ferrand, commissaire enquêteur désigné par monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans pour conduire l'enquête précédemment citée certifie que :

□ La demande d'autorisation environnementale présentée par la société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE DE FRANCE en vue de la création et l'exploitation d'une carrière d'argiles à silex située au lieu-dit 'La Guignère' sur la commune de Marboué (Eure et Loir) a été soumise à enquête publique (Conformément à l'article L153-9 §I du Code de l'Urbanisme) et que celle-ci s'est déroulée du mardi 4 octobre 2022 au jeudi 3 novembre 2022.

□ La publicité de l'enquête a été réalisée conformément à l'article R 123-11 du décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011.

□ Un registre d'enquête a été mis à disposition du public en mairie de Marboué (Eure et Loir), siège de l'enquête. Il était disponible aux heures ouvrables de la mairie de Marboué, en dehors des périodes de présence du commissaire enquêteur. Un accès informatique aux documents de la demande d'autorisation était mis en place sur un site dédié à la Préfecture d'Eure et Loir et à la mairie de Marboué

□ Dans le cadre de cette enquête, j'ai assuré trois permanences afin de recevoir, écouter et renseigner le public, en mairie de Marboué.

□ Au cours de cette enquête publique plus de cinquante personnes sont venues consulter le dossier du projet et quarante-quatre observations ont été reportées sur le registre

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE DE FRANCE en vue de la création et l'exploitation d'une carrière d'argiles à silex située lieu-dit « la Guignère » sur le territoire de la commune de Marboué (Eure et Loir)

d'enquête. Quarante-quatre courriers ont été déposés en mains propres ou à l'attention du commissaire enquêteur lors de ses absences. Une pétition signée par 564 personnes a été remise. Vingt-neuf messages électroniques ont été envoyés par internet sur le site dédié à cette enquête à la Préfecture d'Eure et Loir.

□ À la date de clôture de l'enquête, j'ai récupéré le registre d'enquête (copie annexée à ce procès-verbal). Les observations, courriers et messages électroniques font l'objet d'un **tableau récapitulatif** avec une colonne pour les réponses de la Société PIGEON GRANULATS.

Les points évoqués et reportés sur le tableau sont les avis et questions des citoyens (sur le registre, les courriers et les messages électroniques) ainsi que des maires de Marboué et de Châteaudun à titre personnel. Y figurent également les trois délibérations des Conseils municipaux de Marboué, Saint Christophe et Donnemain Saint Mames qui s'opposent au projet majoritairement ou à l'unanimité, comme la majorité des citoyens de la commune de Marboué.

Le message de l'avocat conseil de l'association AVENIR MARBOUE qui a été envoyé par messagerie électronique figure ensuite. Il est suivi par les huit critiques du projet qui figurent sur la pétition des 564 personnes qui ont pu s'exprimer par ailleurs, à titre individuel sur le registre. La colonne suivante précise le nombre de fois où le sujet a été évoqué dans l'ensemble des documents (registre, courriers, messages). Le tableau commence par les points négatifs ou oppositions au projet, sans qu'un classement d'opportunité ait été réalisé.

Le tableau se termine par les avis positifs des personnes qui soutiennent le projet.

□ Je demande à la société PIGEON GRANULATS

- de répondre point par point aux questions soulevées dans le tableau joint comme dans les écrits sur le registre d'enquête et de compléter au besoin en conséquence les documents du dossier d'enquête.

- au vu des éléments développés par les citoyens et organismes dans leurs observations, de me faire part éventuellement des contraintes, difficultés ou avantages générés par ces remarques.

□ A titre personnel, le commissaire enquêteur demande également :

- de bien préciser les modalités d'approvisionnement en eau et énergies comme d'évacuation des eaux usées de la « possible » future zone de carrière.

- de confirmer l'innocuité des travaux dans l'eau de la carrière par rapport à la nappe phréatique

- de préciser qui pourra sécuriser (par des feux clignotants, des ralentisseurs, balayage de la route ...) la RN 10 entre Marboué et Châteaudun et si les discussions avec la DIRNO, responsable des routes laissent espérer des mesures adaptées aux dangers signalés au cours de l'enquête (signaux d'alerte, rond-point partagé avec la zone d'activités située de l'autre côté de la route ...).

□ Je rendrai mon rapport le 3 décembre 2022, en tenant compte des apports de la société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE DE FRANCE.

Fait à MARBOUE, le 9 novembre 2022 pour servir et valoir ce que de droit.

Le Commissaire Enquêteur

Alain FERRAND